

PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 22 janvier 2024, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Daniel Arteau, conseiller
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Stéphane Martin, conseiller

Absence(s)

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assistent également à la séance Vincent Rolland, directeur général et Isabelle Lapointe, trésorière.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance ordinaire à 19H30.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.
Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

Ouverture

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 3. Adoption de procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023
 - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2024
- 4. Correspondance**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Rapport financier mensuel au 31 décembre 2023
 - 5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / décembre 2023
 - 5.3 Présentation des comptes à payer / décembre 2023
- 6. Dépôt de documents**
 - 6.1 État des résultats au 31 décembre 2023
 - 6.2 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme
 - 6.3 Bilan des permis émis pour l'année 2023
 - 6.4 Liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseurs de plus de 25 000 \$ / Dépôt de la liste du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023
- 7. Avis de motion et présentation des projets**
 - 7.1 Présentation de projet et de règlement visant l'augmentation de la rémunération du maire et des conseillers et modifiant le règlement no 407-23 relatif au traitement des élus municipaux
- 8. Règlements**
- 9. Résolutions**
 - 9.1 Ajustement salarial pour le personnel administratif
 - 9.2 ADMQ adhésion annuelle 2024
 - 9.3 COMBEQ adhésion annuelle 2024

- RETIRÉ** 9.4 Autorisation de paiement / Honoraires professionnels Lavery Avocats – litige RRGMRP
- MODIFIÉ** 9.5 Autorisation de paiements / Dépenses 2023
9.6 Autorisation de paiement / Travaux d'arpentage du chemin de la Source
9.7 Autorisation de paiement / Travaux sur le réseau électrique routier
9.8 Autorisation de dépenses / Ajouts au contrat de déneigement municipal
9.9 Autorisation de dépense / Réparations du camion municipal
9.10 Autorisation de dépense / Réserve environnementale
9.11 Remboursement de loisirs
9.12 Erratum / Octroi de contrat / Mise à jour du guide des usagers et propriétaires
9.13 Avis de condoléances / M. Denis Fournier
- AJOUT** 9.14 UMQ adhésion annuelle 2024
- 10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour
12. Deuxième période de questions
13. Clôture de la séance
14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil, tel que présenté.

Résolution 24-01-006

-
- 2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
Aucune question.

-
- 3. Adoption de procès-verbaux**
Voir annexe A pour les procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023.

Résolution 24-01-007

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 décembre 2023.

Résolution 24-01-008

3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2024

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2024 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, il est dispensé d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2024.
Résolution 24-01-009

4. Correspondance

Voir annexe B pour les documents de la correspondance.

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 19 janvier 2024. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.

Le 22 janvier 2024

Correspondance aux élus

Période visée : du 16 déc. au 19 janvier 2024

Présentée à la séance ordinaire du 22 janvier 2024

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	env cl
1	20 déc.	Carrefour F.M. Portneuf	Remerciements pour le soutien financier	1	
2	21 déc.	MAMH	Convention d'aide financière PRIMEAU 2023	2	
3	22 déc.	Fondation Santé Portneuf	Remerciements pour le soutien financier	3	
4	11 janv.	CG Excavation	Demande d'autorisation pour modif. au contrat de déneigement	4	
5	11 janv.	CAPSA	Invitation à participer aux comités locaux de concertation	5	

5. Trésorerie

Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 décembre 2023

La trésorière fait la lecture du rapport financier

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

QUE ledit rapport financier au 31 décembre 2023 soit adopté tel que lu.

Résolution 24-01-010

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / décembre 2023

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie des bordereaux de dépenses et salaires pour le mois de décembre 2023, il est dispensé d'en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période de décembre 2023 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **783 363.66 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / DÉCEMBRE 2023	
DÉPENSES	(753 143.38) \$
SALAIRES	(30 220.28) \$



EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 24-01-011

**5.3 Présentation des « Liste des déboursés au 31 décembre 2023 »
(voir annexe C)**

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire.
Résolution 24-01-012

QUE le bordereau des dépenses pour le mois de décembre 2023 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Isabelle Lapointe, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de **613 644.76 \$**.

Certificat de crédits

Je, soussignée *Isabelle Lapointe*, trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 23 janvier 2024.

Signature : _____

6. Dépôt de documents

6.1 État des résultats au 31 décembre 2023

La trésorière dépose pour être annexé au procès-verbal, les états des résultats au 31 décembre 2023.

6.2 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois de décembre 2023, 02 permis, représentant une valeur de 18 000 \$
Mois de décembre 2022, 06 permis, représentant une valeur de 97 000 \$

Cumulatif pour la période de janvier à décembre 2023, 84 permis 4 037 175 \$
Cumulatif pour la période de janvier à décembre 2022, 140 permis 5 208 080 \$
Cumulatif pour la période de janvier à décembre 2021, 237 permis 8 633 415 \$

6.3 Bilan des permis émis pour l'année 2023

ANNÉE 2023		
Janvier	01	0 \$
Février	06	847 000 \$
Mars	06	613 000 \$
Avril	12	260 269 \$
Mai	16	830 199 \$
Juin	09	53 857 \$
Juillet	10	710 350 \$
Août	14	564 000 \$
Septembre	03	87 500 \$
Octobre	02	30 000 \$
Novembre	03	23 000 \$
Décembre	02	18 000 \$
TOTAL	84	4 037 175 \$



6.4 Liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseurs de plus de 25 000 \$ / Dépôt de la liste du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

ATTENDU l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes concernant la liste des contrats compris entre 2 000 \$ et 25 000 \$ pour un cumulatif par fournisseur de plus de 25 000 \$;

ATTENDU le dépôt par la trésorière de ladite liste pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Résolution 24-01-013

QUE le Conseil prenne acte de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et moins de 25 000 \$ avec un même fournisseur, dont l'ensemble de ces contrats totalise plus de 25 000 \$, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, le tout conformément à l'article 477.3 de la Loi sur les cités et villes.

7. Avis de motion et présentation des projets

7.1 Présentation de projet et de règlement visant l'augmentation de la rémunération du maire et des conseillers et modifiant le règlement no 407-23 relatif au traitement des élus municipaux

Avis de motion est par les présentes donné par moi, Stéphane Martin, conseiller, à l'effet qu'au cours d'une prochaine séance sera soumis pour adoption, un règlement modifiant le règlement 407-23 visant l'augmentation de la rémunération du maire et des conseillers, tel que décrit au règlement 416-24.

Le projet de ce règlement est disponible et fait l'objet d'un dépôt, séance tenante, tel que spécifié à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un projet de ce règlement est déposé par ce dernier.

Adoptée à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-01-014**

8. Règlements

9. Résolutions

9.1 AJUSTEMENT SALARIAL POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT que la politique des conditions de travail du personnel administratif régulier indique que l'ajustement des salaires est déterminé annuellement selon l'indice des prix à la consommation;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-01-015**

QUE le conseil municipal accorde au personnel administratif, un ajustement salarial de 4.0% à compter du 01^{er} janvier 2024.



9.2 ADMQ ADHÉSION ANNUELLE 2024

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **24-01-016**

QUE la Ville de Lac Sergent renouvelle sa cotisation annuelle de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec pour l'année 2024 au montant de 569.13 dollars incluant les taxes;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.3 COMBEQ ADHÉSION ANNUELLE 2024

IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **24-01-017**

QUE la municipalité renouvelle l'inscription de l'inspecteur municipal comme membre actif de la COMBEQ pour l'année 2024 au montant de 436.91 dollars incluant les taxes.

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

RETIRÉ 9.4 **AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS LAVERY AVOCATS – LITIGE RRGMRP**

MODIFIÉ 9.5 **AUTORISATION DE PAIEMENTS / DÉPENSES 2023**

CONSIDÉRANT que certaines dépenses de fonctionnement excèdent les montants prévus au budget 2023;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses d'entretien excèdent les montants prévus au budget 2023;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **24-01-018**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 155.28 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Suncor Énergie* pour l'achat d'essence du camion municipal;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 70 dollars plus les taxes applicables à *Marie-Josée Leclerc* pour de l'entretien ménager à l'Hôtel-de-Ville;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 120 dollars plus les taxes applicables à *Construction et rénovation un nouveau chez soi inc* pour la location d'une pelle mécanique dans le cadre de travaux routiers;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 1 971 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *J-Robert Bédard* pour l'achat et la préparation de deux luminaires de rue;

ET QUE ces dépenses soient imputées aux surplus non-affectés 2023.

9.6 AUTORISATION DE PAIEMENT / TRAVAUX D'ARPENTAGE DU CHEMIN DE LA SOURCE

ATTENDU que les travaux d'implantation du système de traitement des eaux usées nécessitent l'inscription d'une servitude de passage en faveur de la Ville de Lac-Sergent sur les lots 3 514 272 & 3 514 290;



EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **24-01-019**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 1 200 dollars plus les taxes applicables à *Élizabeth Génois arpenteure-géomètre inc* pour les opérations d'arpentage et la préparation des descriptions techniques, minute 20990;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.7 AUTORISATION DE PAIEMENT / TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE ROUTIER

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **24-01-020**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise le paiement d'un montant de 2 234.94 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *Électrique P. Boucher* pour des travaux variés de luminaires sur les chemins : Tour-du-Lac Nord, Tour-du-Lac Sud & Hêtres;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.8 AUTORISATION DE DÉPENSES / AJOUTS AU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la récente municipalisation du chemin des Pruches et le besoin d'assurer un service de déneigement pour les résidents du secteur;

CONSIDÉRANT certaines problématiques affectant le ramassage des ordures dans les semi-enfous du chemin des Hêtres, du chemin des Pins et du chemin du Club-Nautique

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire
Par la résolution **24-01-021**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'ajout du chemin des Pruches au contrat de déneigement municipal pour un montant de 4 500 dollars plus les taxes applicables payable à l'entreprise *CG Excavation*, pour la saison 2023-2024;

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise l'ajout d'un service de sablage des trois sites de semi-enfous pour un montant de 1 500 dollars plus les taxes applicables payable à l'entreprise *CG Excavation*;

ET QUE ces dépenses soient imputées au budget d'exploitation.

9.9 AUTORISATION DE DÉPENSE / RÉPARATIONS DU CAMION MUNICIPAL

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **24-01-022**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise la dépense d'un montant de 2 795.36 dollars plus les taxes applicables payable à l'entreprise *Fix Auto Saint-Raymond*, pour effectuer des réparations sur le camion municipal.

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.



9.10 AUTORISATION DE DÉPENSE / RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE

ATTENDU l'importance de préserver notre environnement et qu'il soit nécessaire d'investir temps et argent, la Ville de Lac-Sergent s'est dotée d'une réserve financière;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-01-023**

QUE le Conseil accepte le paiement d'un montant de 188.15 dollars plus les taxes applicables à l'entreprise *CM Soudure Concept* pour la réparation d'une pièce de la clôture de la rampe de mise à l'eau;

ET QUE les fonds proviennent de la Réserve environnementale.

9.11 REMBOURSEMENT DE LOISIRS

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Sergent autorise un remboursement pour des cours et/ou activités non dispensés sur le territoire de la Ville ;

ATTENDU QUE les demandes respectent les conditions contenues dans notre *Politique*, notamment les suivantes :

- Le cours et/ou activité doit être offert par une autre municipalité ;
- Les demandes de remboursement doivent être effectuées dans la même année que l'inscription au cours et/ou à l'activité ;

ATTENDU QUE la différence du coût d'inscription entre un résident de Lac-Sergent et un de la Ville de Saint-Raymond, Pont-Rouge et Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, pour une activité inscrite aux loisirs de St-Raymond, de Pont-Rouge ou de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-01-024**

QU'un remboursement de 191.50 \$ soit fait à des citoyens de Lac-Sergent, tels que :

Citoyen 1, Conditionnement physique	remboursement de	55.00 \$
Citoyen 2, Spinning	remboursement de	55.00 \$
Citoyen 3, Karaté	remboursement de	81.50 \$

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

9.12 ERRATUM / OCTROI DE CONTRAT / MISE À JOUR DU GUIDE DES USAGERS ET PROPRIÉTAIRES

ATTENDU que la résolution 23-01-014 octroi le contrat de mise à jour de son guide des usagers et propriétaires de Lac-Sergent à la firme *Nomade Innovation* pour la somme de 1 050 dollars plus les taxes applicables, suivant l'offre de service reçue en date du 05 janvier 2023;

ATTENDU que des erreurs liées au nom de l'entreprise et du poste budgétaire auquel est associé la dépense nécessitent une correction;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-01-025**

QUE le conseil de la Ville de Lac-Sergent autorise la correction du nom de l'entreprise de *Nomade Innovation* à *Nomade Conseil*;



ET QUE cette dépense soit transférée du budget d'exploitation aux surplus non-affectés 2023.

9.13 AVIS DE CONDOLÉANCES / M. DENIS FOURNIER

ATTENDU le décès à l'âge de 60 ans de monsieur Denis Fournier, survenu le 31 décembre 2023 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-01-026**

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent présente ses condoléances à son beau-fils, Vincent Rolland, directeur général de la Ville de Lac-Sergent ainsi qu'à la famille éprouvée;

QU'une somme de cinquante dollars (50.00\$) soit versée à la mémoire de monsieur Denis Fournier à la *Fondation Maison Marie-Élisabeth*;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

AJOUT 9.14 UMQ ADHÉSION ANNUELLE 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-Sergent souhaite adhérer à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin de bénéficier d'avantages propres à l'organisation;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-01-027**

QUE la Ville de Lac-Sergent adhère à l'Union des municipalités du Québec pour l'année 2024 au montant de 220.75 dollars incluant les taxes;

ET QUE cette dépense soit imputée au budget d'exploitation.

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour

12. Deuxième période de questions

Aucune question.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.



14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **24-01-028**

QUE la séance soit levée à 19h55.

YVES BÉDARD

MAIRE

VINCENT ROLLAND

Directeur général et greffier

